



uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

Procès de quatre producteurs de lait

Liberté syndicale paysanne remise en question

Suite à l'action de Pringy de 2009, quatre des deux-cents producteurs présents sur place ce soir-là ont été condamnés par le Tribunal de Police du district de la Gruyère à 80 heures de travaux d'intérêt général avec sursis de 2 ans, une amende de 300 Frs en plus les frais de justice qui devraient se monter à plusieurs milliers de francs. Uniterre a fait appel afin de prendre connaissance des motifs précis qui ont motivés ce jugement.

Pourtant, lors de son plaidoyer, l'avocate, Maître Cereghetti a plaidé, avec logique et raison l'acquittement ou une condamnation sans peine, étant donné l'importance de la cause et les torts finalement très faibles engendrés. Elle a rappelé que la pression fait partie de toute négociation de cette importance. De plus, le plaignant a retiré sa plainte, il n'y a pas eu atteinte à l'intégrité morale ou physique des personnes et l'action n'a pas provoqué de déprédations. Le rapport des policiers présents sur place le confirme. Mme Cereghetti a rappelé que les producteurs n'étaient présents que pour faire appliquer un article du règlement de la Fédération des Sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL). Sur ce dernier point, les décisions prises par la FSFL ce soir-là, à savoir la réduction de 40% des quantités supplémentaires et la tenue d'une assemblée générale extraordinaire n'ont, à ce jour, jamais été appliquées.

Avant de prononcer la sentence, la juge Frédérique Bütikofer-Repond, a fait patienter les prévenus plus de 2 heures alors qu'elle promettait 45 minutes. Jamais nous ne saurons ce qui s'est passé pendant ce laps de temps, mais visiblement la décision ne fût pas si simple à prendre.

Uniterre constate qu'il est extrêmement



Une cinquantaine de manifestants ont apporté leur soutien aux accusés à l'intérieur du Tribunal comme sur la place du marché, relayés par les médias.

difficile de se faire entendre sur Fribourg, pays d'ELSA et de Crémo. Même la juge n'est pas intervenue lorsque des menaces de mort sont proférées par Monsieur Stirnimann, en plein procès, à l'encontre de Pierre-André Tombez.

Avec ces condamnations, la liberté syndicale d'Uniterre est remise en cause. Jamais de telles sentences ont été proférées contre des paysans qui se battent bénévolement pour leur profession et pour une agriculture

paysanne proche de la population.

Dorénavant, il sera plus difficile de gérer des paysans en crise. Uniterre ne pourra plus aussi facilement exprimer et accompagner le désespoir de certains. Des actions ou des actes de dépit pourraient partir de producteurs individuels. Uniterre ne prendra plus le risque de les retenir ni de gérer d'éventuels débordements sur Fribourg, mais le lait noir et blanc voyage loin au-delà des frontières cantonales...



Mobilisations

Lait, semences, droits

Pages 2, 3 et 8



Souveraineté alim.

Accès terre, international

Pages 5 et 6



L'entretien

Défense professionnelle

Page 4



Proximité

Restauration collective

Page 7

LEITARTIKEL

Gewerkschaftsfreiheit in Frage gestellt

Vier Produzenten werden von der Freiburger Justiz zu Unrecht verurteilt.

Im Nachfeld der Aktion von Pringy im Jahr 2009, wurden vier von zweihundert an jenem Abend anwesenden Produzenten vom Polizeigericht des Bezirks Gruyère mit 2 Jahren bedingt zu 80 Stunden gemeinnütziger Arbeit, 300 Franken Busse und zur Übernahme mehrerer Tausend Franken Gerichtskosten verurteilt. Uniterre wird gegen dieses Urteil Berufung einlegen um Kenntnis der genauen Urteilsbegründung zu erlangen.

Die Anwältin Frau Cereghetti hatte auf Grund der Wichtigkeit der Sachlage im Milchmarkt und dem geringen Schaden für einen Freispruch oder eine Verurteilung ohne Strafe plädiert. Sie hat festgestellt dass Druck Teil jeder derart gewichtigen Verhandlung sei. Des Weiteren hat der Kläger seine Strafanzeige zurückgezogen. Die Aktion hat weder die moralische noch die körperliche Integrität der Personen verletzt, noch zu Schaden geführt. Dies

bestätigt auch der Polizeirapport. Die Anwältin hat in Erinnerung gerufen, dass die Produzenten da waren um die Anwendung eines Artikels des Reglementes des Freiburger Milchverbandes (FMV) einzufordern. Zu diesem Punkt muss festgehalten werden, dass bis zum heutigen Tag, weder die beschlossene 40%ige Reduktion der Mehrmengen noch die Durchführung einer ausserordentlichen Mitgliederversammlung eingelöst wurde. Vor dem Urteilsspruch hat die Richter Frau Frédérique Bütikofer-Repond, die Angeklagten statt 45 Minuten über 2 Stunden warten lassen. Niemals werden wir erfahren was in diesem Zeitraum geschehen ist, aber offensichtlich war der Entschluss nicht einfach zu fassen.

Uniterre stellt fest, dass es in Freiburg, im Kanton in dem Elsa und Crema liegen, schwierig ist sich Gehör zu verschaffen. So hat die Richterin auch bei den von Herrn Stirnimann gegen Pierre-André Tombez gerichteten Todesdrohungen

nicht eingegriffen.

Mit diesen Verurteilung wird die gewerkschaftliche Freiheit von Uniterre eingeschränkt. Noch nie wurden solche Urteile gegen Produzenten die ehrenamtlich für ihren Berufsstand und eine der Bevölkerung nahe stehenden bäuerliche Landwirtschaft kämpfen, gefällt.

Es wird in der Zukunft schwieriger den bäuerlichen Unmut zu bewältigen. Uniterre wird der Verzweiflung der Bauern keinen einfachen Ausdruck und Unterstützung mehr geben können. Individuelle Aktionen und Handlungen können von verzweifelten Produzenten ausgehen. Uniterre wird das Risiko diese Produzenten zurückzuhalten und Ausschreitungen in Freiburg zu vermeiden nicht mehr eingehen. Sicher ist aber, dass die Krise des Milchmarktes weiter auch über die Kantonsgrenzen hinaus Anlass zu Aktionen geben wird... *Uniterre*

Le Syndicat d'élevage de Troistorrens soutient les 4 paysans condamnés pour l'affaire Pringy...

Nous saluons le courage des 3 producteurs de lait de fromagerie et le président d'Uniterre qui s'étaient engagés en 2009 avec 300 autres paysans (lait de fromagerie et industriel confondus) pour la mise en place d'une gestion des volumes. Une situation qui, aujourd'hui, empire et se dégrade de jour en jour sur le plan national et qui met en péril nos élevages

Comment avoir du plaisir à faire de l'élevage et surtout comment ferons-nous demain pour sélectionner et vèler nos vaches, nourrir et élever nos veaux si déjà aujourd'hui nos frais ne sont pas couverts?

Pour le Syndicat d'élevage de Troistorrens, Pierre-André Granger

Parmi les producteurs de lait condamnés, trois sont particulièrement liés au Gruyère. Paul Ecoffey, Bruno Farhni y livrent toujours leur lait et Max Fragnière fait partie de ces hommes visionnaires, militants depuis toujours pour la cause du Gruyère et des paysans en général. Vous n'êtes pas censé le savoir, mais Max est un des membres fondateurs, avec Fernand Cuche, de l'idée et de la création de l'interprofession du Gruyère, celle qui aujourd'hui est une référence en Suisse.

A Pringy, Max a œuvré dans le bon sens. Sa vision était juste, proche de celle qui l'animait lors de la création de l'interprofession, à savoir une réglementation stricte des quantités afin de stopper la chute des prix. Une décision dans ce sens, ce soir-là, aurait sans doute influencé l'ensemble des décisions des autres OP ou OPU. Le marché laitier aurait peut-être pris une autre tournure qu'aujourd'hui.

Emmené par Max, ces Hommes ont travaillé à la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs de lait. Ils se sont engagés car ils savent très bien que le prix du lait de Gruyère est indirectement lié à celui de l'industrie.

Avec cette condamnation injuste et prononcée sans plainte, la justice fribourgeoise se fait le porte-parole des intérêts non seulement fribourgeois mais nationaux de l'industrie laitière qui actuellement ruine les exploitations laitières du pays. Elle aurait pu acquitter ou condamner sans peine, elle ne l'a pas fait. Les raisons nous sont pour l'instant inconnues.

C'est donc de cette manière que la justice du district de la Gruyère remercie ces producteurs, dont l'un est membre fondateur de l'interprofession dont le fromage a créé la renommée mondiale de ce district ! L'industrie a véritablement le bras long, très long, mais sache que toi, Max, toujours nous te soutiendrons.

La commission lait d'Uniterre

Butterberge nicht verramschen, sondern vermeiden

29.11.2011: Schweizer Milchbauern und Milchbäuerinnen haben zusammen mit europäischen Kolleginnen und Kollegen in Basel und in Genf eindrücklich demonstriert, wie unsinnig Exporte zu Dumpingpreisen sind.

Dumpingexporte sind doppelt ruinös: Sie zerstören die bäuerlichen Einkommen sowohl im Land des Absenders, wie auch im Land des «Empfängers».

Obwohl diese Tatsache seit langem bekannt ist, praktiziert die Schweiz im Milchsektor nun ein so genanntes Marktсанierungssystem, welches mit Dumpingexporten die Überschüsse in andere Länder verfrachtet. Dies sind einerseits Butterexporte in Länder ausserhalb der EU, welche mit Zwangsabgaben der Schweizer Milcherzeuger verbilligt werden. Aber auch in die EU werden Dumpingexporte getätigt: Magerkäse für die Industrie wird dank der Verbilligung durch die Verkäsungszulage exportiert, neuerdings auch fettreduzierte Butter. Für diese Exporte wird den Milcherzeugern ein C-Milchpreis von aktuell 23 Rappen (19 Cent) je Liter verrechnet.

So werden wertvolle, aufwendig produzierte Lebensmittel verramscht und die daraus resultierenden niedrigen Erzeugerpreise machen einer flächendeckenden und bäuerlichen Landwirtschaft den Garaus, und das beiderseits der Grenzen.

Dies alles müsste nicht sein. Mit der Aktion unterstreichen die Milcherzeuger ihre Forderung, in der Schweiz ein Mengengerügelungssystem anzuwenden,

mit welchem Überschüsse gar nicht erst produziert werden. Die erzeugte Menge muss an die vorhandenen Absatzmöglichkeiten angepasst werden. Damit würden fünf anstehende Probleme auf einen Schlag gelöst:

1. Das Problem der kostspieligen Entsorgung von Überschüssen fällt weg und damit der Preisdruck zulasten der Milcherzeuger in der Schweiz.
2. Die Milchbauern in anderen Ländern werden nicht noch zusätzlich durch Schweizer Dumpingexporte und damit zusätzliche, billige Mengen auf ihren Märkten in Schwierigkeiten gebracht.
3. Eine Stabilisierung des Milchpreises nimmt Wachstumsdruck von den Betrieben.
4. Besseres Einkommen ermöglichen den LandwirtInnen, wieder vermehrt investieren zu können.
5. Höhere Markterlöse erlauben es den Staaten, ihre Ausgaben zur Stützung der Produktion senken zu können.

Wir fordern daher mit Nachdruck:

-Stopp der organisierten Überproduktion (über 200 Millionen Liter).

-Keine Zwangsabgaben zur Butterabräumung.

-Keine Segmentierung des Milchpreises. Die Segmentierung wird von den Milchverarbeitern willkürlich

angewandt als Mittel, um den Preis zu drücken. Das Segmentierungssystem ist nicht transparent, da die Verarbeiter ihrer Meldepflicht gegenüber dem Bundesamt für Landwirtschaft nicht nachkommen wollen.

Das vom Bundesrat angewandte Instrument der Allgemeinverbindlichkeit wird missbraucht, um die Überproduktion abzuräumen, statt wie immer wieder von den Produzenten gefordert, zur marktgerechten Mengensteuerung eingesetzt zu werden. Wir brauchen eine Mengensteuerung in Erzeugerhand, welche eine nachfrageorientierte und kostendeckende Milcherzeugung ermöglicht. In der Schweiz und in der EU. Es ist Zeit, dass sich die bäuerliche Interessensvertretung ihrer Kraft bewusst wird, statt vor den Forderungen der Industrie und des Grosshandels in den Kniefall zu gehen.

Die Milchbauern in der Schweiz sind solidarisch mit ihren Kollegen aus der EU. Sie lassen sich nicht von profitgierigen Milchunternehmungen in eine mörderische Konkurrenz drängen! Eine solche Konkurrenz ist zerstörerisch und setzt für kurzfristigen Profit unsere Lebensgrundlage aufs Spiel.

Uniterre, BIG-M, EMB, Apli, Confédération Paysanne, BDM, Abl

ACTION ET FORMATION SEMENCES ECVC

Semences: entre menaces et espoirs

En octobre 2011, la Coordination européenne Via Campesina a organisé une formation de deux jours sur la question des semences à Genève. Une trentaine de paysan-ne-s venant de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de France, de Norvège, de Turquie, de Belgique, et d'Espagne y ont assisté. Perspectives suisses et européennes.



Entre craintes et espoirs, les participant-e-s ont écouté tour à tour François Meienberg de la Déclaration de Berne qui a présenté la législation suisse, le traité international sur les semences et la campagne «pas de brevets sur les semences», Ricardo Bocci d'AIAB (organisation de paysans bio italienne) qui a abordé l'historique des 25 dernières années dans la sélection et Guy Kastler de la Confédération paysanne qui a expliqué le cadre réglementaire européen. A ces aspects théoriques se sont ajoutés de nombreux échanges d'expériences entre pays.

Perte de biodiversité

Alors que les semences sont les sources de la vie et que leur diversité assure une sécurité sanitaire et quantitative, le monde se retrouve face à un appauvrissement généralisé. En 120 ans, nous avons assisté à une réduction drastique dans la sélection et donc du potentiel d'adaptation de nos plantes. Les quelques variétés cultivées à travers la planète, à l'aide d'intrants (engrais, pesticides) sont aussi uniformes et productives que possible afin de s'adapter à la mécanisation sur les fermes et pour répondre aux besoins très rationnels de l'industrie de transformation. Il y a eu une volonté d'uniformiser l'environnement de la plante afin de rationaliser la production. Le sol n'est plus qu'un support auquel on ajoute les intrants nécessaires. Aujourd'hui, six variétés de maïs représentent 71% de la surface de maïs cultivée, quatre variétés de riz occupent 65% de la surface de riz, neuf blés les 50% et six soja les 50%. Sur les 5'000 variétés de patates cultivées, 4 variétés sont essentiellement commercialisées. Aux USA, depuis 1903, 86.2% des variétés de pommes ont disparu, 90% des maïs et 92% des salades. Comme un écho à cette perte de biodiversité, l'industrie semencière s'est outrageusement concentrée puisque les 5 premiers grands groupes dominent le marché et engrangent aujourd'hui plus de 30% du chiffre d'affaire global du secteur.

Ce qu'il y a de nouveau dans ce dossier, c'est que cette évolution plus qu'inquiétante est maintenant reconnue et prise au sérieux par les instances européennes (DG-Sanco: direction générale pour la santé et la consommation), la FAO et autres et reconnaissent la nécessité de maintenir un système semencier paysan permettant de garantir la sécurité alimentaire et la diversité biologique dans les champs.

Campagnes européennes en vue

Au niveau des actions communes, il a été largement discuté de l'opportunité de remettre en question le paiement de royalties aux groupes semenciers. La question du financement de la sélection a de ce fait été débattue. Pour beaucoup, il s'agit d'élargir les sources de financement sachant que la sauvegarde de la biodiversité n'est pas qu'un bénéfice des paysans mais sert à l'ensemble de la société. De la même manière, le choix des orientations de la recherche et de la sélection ne devraient pas être uniquement déterminés par des chercheurs ou des lobbies économiques. Il y a nécessité de démocratiser ces choix; les paysans ne doivent pas être les payeurs et les semenciers les gouvernants. Une sélection issue de choix démocratiques devrait être appuyée financièrement par divers acteurs et ainsi être soutenue pour pouvoir faire face au pouvoir immense de certains grands semenciers qui n'ont jusqu'alors que travaillé avec l'objectif principal d'un retour sur investissement maximum; sans réellement se soucier des intérêts des paysans ou de la société. Une collaboration étroite avec les petits sélectionneurs, en voie de disparition à travers le monde serait ainsi encouragée.

ABL (Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft) a également fait part de son expertise juridique sur la question des semences et notamment des semences de fermes. Nombreux sont les paysans qui, depuis 1998, ont refusé de remplir les questionnaires des semenciers. Plus de 1'000 paysans sont allés jusqu'au Tribunal et 8 procédures ont été gagnées à la Cour suprême

allemande et 4 à la Cour européenne de Justice. Comme conséquences positives, les paysans ne sont plus tenus de remplir des questionnaires généraux, les intermédiaires ne sont plus forcés de transmettre des informations sur leurs clients et les frais à payer aux obtenteurs sont moindres. Nos collègues allemands sont à disposition pour vulgariser les résultats de leur travail par une série de formations en Europe.

Cette remarque a amené les espagnols à revenir sur la question du miel contaminé par du pollen de maïs Mon810 et sur la récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne d'interdire sa commercialisation sans autorisation spécifique préalable. Le miel contaminé n'est pas autorisé à la commercialisation car le maïs transgénique Mon810 ne peut être commercialisé que sous forme de farine, gluten, semoule, amidon, glucose et huile de maïs. La justice estime pour l'heure que le pollen est un ingrédient du miel et non un constituant. Or le pollen de maïs Mon810 n'est pas couvert par une autorisation de commercialisation. Les producteurs espagnols ont des stocks de miel qui pourraient potentiellement être contaminés et se trouvent face à un dilemme: faut-il commercialiser avec l'étiquetage «peut contenir des OGM» comme le voulait Monsanto (la règle des 0.9% s'appliquant), et ainsi accepter cette contamination, ou faut-il refuser toute commercialisation et demander indemnisation. Et si oui, qui doit indemniser? Monsanto qui n'a pas été en mesure d'éviter les contaminations? Quelles armes avons nous à disposition pour amener Monsanto à payer ses fautes? Par ailleurs, suite à cette décision, que va-t-il se passer avec les tonnes de miel importées, principalement d'Argentine où la campagne est littéralement envahie d'OGM? Ce miel va-t-il être bloqué à la frontière européenne? A n'en pas douter, ces questions occuperont ECVC et les apiculteurs européens dans les prochaines semaines. Une chose et sûre, ce cas emblématique démontre s'il en faut que la co-existence entre cultures

transgéniques et non-ogm est un leurre.

Focus sur la Suisse

A l'heure actuelle, la situation de la Suisse concernant les semences est moins grave que chez certains de nos collègues européens. Le fameuse liste du «privilege de l'agriculteur» permet de ressemer une partie de la récolte. Si un paysan sélectionne ses propres semences et souhaite les commercialiser, il le peut pour autant que cela reste dans le cadre des «variétés de niche».

Pour autant, il ne faut en aucun cas s'endormir sur nos lauriers car la situation Suisse, loin de s'améliorer, se péjore de jour en jour. Par exemple, il est regrettable que Delley Semences ait dû mettre un terme à la sélection de variétés de maïs suisses. Ainsi nous perdons une assurance d'avoir des variétés adaptées à notre climat, qui soient de proximité et sélectionnées avec des techniques que nous approuvons. Seule l'entreprise Kunz y travaille encore. A ce jour, l'Agroscope de Changins-Wädenswil sélectionne encore le blé, le triticale, le soja, la vigne et les arbres fruitiers.

Nous suivons également de près l'introduction en Suisse, de deux variétés d'orges hybrides de la firme Syngenta. Actuellement, ils sont multipliés à l'étranger.

Par ailleurs, nous souhaitons faciliter la création de réseaux de semences paysannes avec des petits sélectionneurs et redynamiser la sélection sur la ferme avec un appui technique des Agroscoptes.

Enfin, une réflexion est en cours (avec StopOGM et le Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie-SAG) pour une plateforme nationale semences qui pourrait s'intégrer en partie à la plateforme souveraineté alimentaire.

Valentina Hemmeler Maïga

Images, de g à dr.: arbre planté devant l'UPOV, symbole d'un observateur permanent; Conférence de presse devant l'UPOV; Mystica avec des semences paysannes; formation de deux jours organisée à la maison des Associations.

VIE DU SYNDICAT: L'ENTRETIEN

Utilisation des contributions paysannes à la défense professionnelle

Lors de la dernière assemblée générale, les membres d'Uniterre ont décidé d'ouvrir le débat sur l'utilisation des contributions des paysannes et paysans à leurs organisations professionnelles. D'une part, les paysannes et paysans doivent pouvoir se rendre compte des structures qu'ils entretiennent avec leurs cotisations, prélevées à la fois à la surface et aux quantités produites, de l'efficacité et des objectifs de ces nombreuses organisations: une étude est en lancement. D'autre part, Uniterre mérite d'avoir une place mieux reconnue au sein de cet échiquier national: afin de négocier une clé de répartition de VOS cotisations avec les organisations faitières, VOUS pouvez donner mandat à Uniterre grâce au formulaire que vous avez reçu encarté dans votre Journal de septembre (aussi disponible sur uniterre.ch). Certains l'ont fait, voici leurs motivations.

Selon les formulaires qui nous sont parvenus jusqu'à maintenant, nous constatons à quel point les paysannes et paysans ne sentent plus leurs intérêts défendus par leurs organisations professionnelles, comme l'illustre ce témoignage: «la défense professionnelle officielle défend l'agriculture et Uniterre défend les paysans, ce qui est plus important à mes yeux». Nombre de paysannes et paysans de tous les cantons estiment que leurs organisations professionnelles n'ont plus assez d'emprise sur le marché, ne sont plus assez efficaces relativement aux moyens qui leur sont alloués ou ne sont plus suffisamment présentes sur le terrain.

Qu'en pensent-ils?

Reto Cadotsch, producteur à Genève a signé le mandat car il estime qu'Uniterre est la seule organisation professionnelle nationale qui demande plus de paysans, la seule qui travaille sur l'accès à la terre et celle qui a le mieux compris ce qu'est la souveraineté alimentaire. «L'agriculture, c'est l'affaire de tous et à long terme. Il faut des moyens pour défendre ces idées et pour cela il faut répartir l'utilisation des cotisations».



Reto Cadotsch, Genève

Reto Cadotsch estime que le meilleur retour des organisations professionnelles sur ses activités est le débat qu'Uniterre mène. A Genève, ce débat est plus ancré que dans d'autres régions de la Suisse et a permis un cadre politique favorable au rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Pour Christine Gerber Willemin, productrice dans le canton du Jura, Uniterre a beaucoup œuvré pour la

reconnaissance des paysans et de leurs produits par le grand public, «car le syndicat a su communiquer nos préoccupations au grand public». Dans les campagnes, au niveau des sections, la vision cohérente d'Uniterre permet de développer la solidarité entre collègues paysans car elle n'oppose pas petits et grands exploitants, bio ou IP, éleveurs ou maraîchers.



Christine Gerber, Jura

Christine a signé le mandat car elle ne se sent pas représentée par les autres organisations professionnelles. «Ces organisations font de la politique partisane et j'exprime ainsi ma volonté d'indépendance». Christine souhaiterait que le montant destiné aux chambres cantonales pour des actions auprès du public soit redirigé vers Uniterre. Elle estime qu'il faut négocier cette redistribution des cotisations au niveau collectif, car son expérience au niveau individuel est plutôt douloureuse. «J'ai voulu négocier avec la chambre d'agriculture jurassienne afin que la partie de mes cotisations destinée à l'USP ne me soit pas prélevée, mais maintenant je suis pointée du doigt et ne peux plus représenter l'agriculture jurassienne lors d'événements. Cela me touche».

Laurent Jaquier, producteur de lait dans le canton de Fribourg, est fâché contre le système non démocratique et non équitable de prélèvement des cotisations. «Nous devons arrêter d'accepter qu'on nous retienne des cotisations sans qu'on ne puisse avoir notre mot à dire sur leur utilisation!» Dans plusieurs cantons, si un producteur n'autorise pas la chambre cantonale d'agriculture à prélever directement les retenues sur

les paiements directs, celle-ci facture des frais administratifs supplémentaires pour l'émission de la facture. «C'est une atteinte à la transparence» estime



Laurent Jaquier, Fribourg

le producteur fribourgeois.

«J'ai signé le mandat à Uniterre car chaque producteur devrait pouvoir choisir son organisation de défense professionnelle nationale et donc avoir le choix de ne pas être membre de l'USP. Uniterre devrait donc obtenir une part des cotisations» explique Laurent.

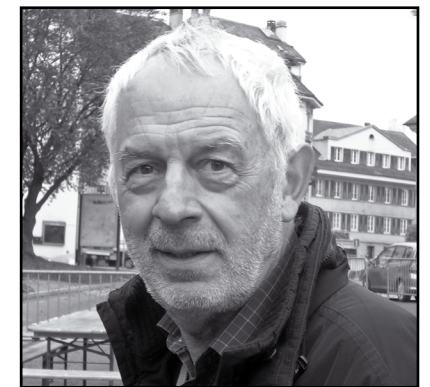
François Morend, producteur de lait dans le canton du Valais, est mécontent. «Cette année, j'ai payé 2'000 Frs rien que pour les redevances fromagères. Elles ont servi à faire de la publicité pour le fromage à raclette AOC pour 60'000Frs, alors que je fais de la tomme». Le producteur valaisan estime en outre que les cotisations servent à entretenir un système beaucoup trop administratif et coûteux, avec des montants de cotisations toujours plus élevés par rapport au prix payés au producteur, alors qu'elles



François Morend, Valais

devraient servir à défendre les intérêts des cotisants. «Je me questionne sur la garantie de transparence de ces organisations. J'ai demandé un décompte complet sur l'utilisation d'un fonds, mais n'ai pas pu l'obtenir».

Noé Graff, vigneron-encaveur vaudois, partage les analyses locales et globales d'Uniterre et participe régulièrement à des actions ponctuelles. «Si j'ai soutenu le mandat, c'est dans l'optique de renforcer le syndicat, qui apporte au grand public une action globale et solidaire du monde du travail. Si Noé Graff ne remet pas en question certains effets positifs, certes difficilement quantifiables et indirects, des autres organisations professionnelles, il regrette «le grand absent de leur action qui est le statut des travailleurs agricoles».



Noé Graff, Vaud

Nous remercions celles et ceux qui nous ont renvoyé le formulaire et encourageons d'autres à nous le renvoyer.

Propos recueillis par Anne Gueye-Girardet

VOTRE AVIS DANS NOS COLONNES

Faites-nous parvenir une lettre de lecteur/lectrice que nous publierons dans le courrier des lecteurs: a.gueye@uniterre.ch ou av. du Grammont 9, 1007 Lausanne

ACCÈS À LA TERRE

Qui sont les jeunes à la recherche de terre?

Début novembre, la commission jeunes-accès à la terre d'Uniterre a tenu sa première réunion dans le canton de Berne. Cette rencontre de près d'une journée a été riche en échanges d'expériences et en forces de proposition. Un début réjouissant.



Les personnes présentes reflétaient une belle diversité: jeunes et moins jeunes, paysan-ne-s déjà installés ou à la recherche d'une ferme, issus du monde agricole ou néo-ruraux. Ce panel a permis de brosser un tableau intéressant de la problématique.

Y a-t-il des paysans sans terre?

Pas un mois ne se passe sans que les organisations agricoles ou les médias annoncent le nombre de fermes qui disparaissent sur le territoire suisse chaque année. Cette érosion dramatique commence enfin à devenir un thème sociétal. Mais qui sait combien de jeunes sont à la recherche d'une

exploitation ou de quelques hectares? Aucune information à ce jour ne permet de quantifier et d'évaluer qualitativement la demande en terres. Des jeunes en formation nous disent que près du tiers des élèves n'est pas issu du monde paysan. A cela s'ajoute les fratries qui ne pourront pas forcément s'installer à plusieurs sur un petit domaine peu diversifié. A n'en pas douter, il y a bien une demande; mais il est évident que pour sensibiliser l'opinion publique et les politiques une étude sur cette question serait souhaitable voire indispensable. Nous allons donc proposer ce thème de recherche dans les prochaines semaines. Il s'agira de faire une étude exhaustive

dans les différentes écoles d'agriculture et hautes écoles.

Le casse-tête juridique de l'installation

Toutes les personnes qui ont un projet d'installation ou qui ont réalisé leur projet récemment relèvent l'immense difficulté juridique à laquelle elles ont été confrontées. Un certain nombre d'aspects du droit foncier rural, de la loi sur l'agriculture ou de l'aménagement du territoire -bien qu'ils aient été pensés au départ pour protéger les paysans- posent des limites importantes à l'installation. Ont été évoquées les questions liées à la reconnaissance des différentes formes juridiques, la transparence du marché foncier, le logement sur l'exploitation, la protection des fermiers, l'autorisation de démembrer, etc. Sans menacer la substance et la qualité de ces différentes lois, il s'agit aujourd'hui d'évaluer quelles sont les marges de manœuvre existantes dans la législation actuelle pour faciliter l'accès à la terre et quelles seraient les éventuelles modifications à envisager dans un futur proche. Dans le canton de Genève, un mandat juridique sur l'installation des jeunes est en cours de réalisation. Nous espérons qu'il pourra donner une partie des réponses. Au besoin, cette thématique sera reprise en 2012.

Plate-forme d'information

Pour l'ensemble des participant-e-s

à cette séance, la difficulté d'accéder à l'information sur des terres disponibles (location ou vente) a été soulevée. A cet aspect se sont ajoutés les enjeux financiers liés à l'installation. Idéalement, une structure du type «Terre de Liens¹» (France) serait à mettre sur pied en Suisse. Cette fondation française possède des domaines qu'elle remet à des jeunes ou moins jeunes, couples, familles ou collectifs en fonction des projets déposés. Seulement, un tel projet prend du temps à être mis en route. Il faut des appuis moraux, financiers et institutionnels. Dans un premier temps, la commission d'Uniterre souhaite donner un espace sur le site internet d'Uniterre pour que les personnes à la recherche d'une exploitation puissent présenter leur projet d'installation et que ceux qui souhaitent remettre leur domaine en prennent connaissance. Sachant qu'internet n'est pas l'outil privilégié des plus anciens, à chaque fois qu'un projet sera déposé sur le site, la démarche sera annoncée dans ce journal.

La commission jeunes-accès à la terre se réunira une prochaine fois dans le 1^{er} trimestre de 2012. En cas d'intérêt sur ce dossier ou pour rejoindre la commission, n'hésitez pas à prendre contact.

Valentina Hemmeler Maïga

¹ <http://www.terredeliens.org>

Image: friche urbaine remise en culture à Genève.

COURRIER DES LECTEURS

Débat sur l'alimentation

J'ai vu l'émission «Qu'est-ce-qu'on mange», suivie du documentaire Food Inc. le 23 novembre sur la TSR1. Quel dommage que le débat n'ait pas continué après le documentaire. Je pense que la plupart des téléspectateurs auraient aimé entendre l'avis des responsables d'Uniterre, de la FRC et autres concernant le «modèle américain» qui nous était montré dans le film. Les images des usines à viande et des abattoirs américains ont certainement choqué bon nombre de consommateurs suisses qui font tous les jours leurs courses à la Migros ou à la COOP et font confiance aux produits qu'ils trouvent dans les rayons de ces magasins.

Je pense que le combat d'Uniterre contre les multinationales américaines et les grands distributeurs suisses est inégal et que nous avons encore

beaucoup de chance de pouvoir encore compter sur nos paysans suisses pour disposer d'une nourriture saine. J'espère très sincèrement qu'ils sauront s'accrocher et que nos responsables politiques trouveront bientôt le moyen de les rémunérer correctement pour leur travail. Je pense qu'Uniterre devrait faire preuve de plus d'agressivité et ne devrait pas hésiter à mettre en avant les produits suisses en mettant l'accent sur les méthodes de production et la propreté des exploitations suisses.

Le film Food Inc révèle des pratiques choquantes et difficilement imaginables pour les habitants de ce pays. Pourquoi ne pas les montrer plus souvent aux consommateurs suisses en soulignant que ce sont ces produits qui sont en concurrence avec nos produits locaux. On ne parle souvent que du prix et on

oublie les plus élémentaires critères de qualité et de propreté. Pourquoi ne pas montrer une belle exploitation suisse (par exemple la belle ferme de Farvagny qui était dans l'émission Dîner à la ferme la semaine passée) à côté d'une usine à viande américaine!

Si j'étais responsable d'Uniterre et que je disposerais des fonds nécessaires, j'organiserais un vol spécial pour les directeurs de Migros et COOP et les parlementaires suisses pour visiter les usines à viande et les abattoirs américains, avec dégustations obligatoires des produits issus de ces exploitations. De retour en Suisse, ils seront peut-être plus enclins à soutenir activement notre agriculture et payer quelques centimes de plus pour nos produits de qualité.

Robert Mauroux, Bulle

¹ débat et film à revoir sur www.uniterre.ch

COTISATION 2012 À UNITERRE

Vous recevez ces jours votre cotisation 2012. Si elle augmente, c'est pour qu'UNITERRE se donner les moyens de consolider à long terme son assise nationale et mettre en oeuvre les gros projets souhaités par ses membres. Un nouveau poste a été créé pour la Suisse alémanique.

En cas de difficulté de paiement, veuillez contacter le secrétariat : Dès le 1er décembre: Aline Franel, 2105 Travers, 032 863 20 92, a.franel@uniterre.ch ou bureau Lausanne 021 601 74 67, info@uniterre.ch

Un groupe de travail présentera un projet de changements de statuts à la prochaine AG, notamment pour les sympathisants. Contactez-nous!

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Suite du forum Nyeleni Europe

En août passé se déroulait en Autriche le 1^{er} forum européen pour la souveraineté alimentaire qui avait vu converger les initiatives locales de 34 pays. Le forum avait abouti à une déclaration finale et un plan d'action. Quelle dynamique est née de ce forum? Nous faisons le point.

16 octobre et 17 avril

Le plan d'action européen pour la souveraineté alimentaire a retenu deux périodes-clé pour des actions européennes et décentralisées fortes et visibles: les semaines autour du 16 octobre, journée mondiale de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire et autour du 17 avril, journée internationale des luttes paysannes.

En octobre, un match de foot injuste a été joué au centre de Vienne entre l'équipe *Agrobusiness* et l'équipe *Petits paysans sans terre*. L'arbitre a systématiquement favorisé l'équipe des plus forts, invalidant les buts des moins favorisés. D'autres actions de

rue ou des débats publics ont eu lieu à Bruxelles, Genève, Rome, en Bulgarie, France et en Roumanie.

Une coordination européenne

Un groupe de coordination représenté par des personnes de chaque région européenne soutiendront la Coordination Européenne de la Via Campesina dans le suivi du forum. Le développement du site internet permettant de lier les actions régionales et la diffusion d'une vidéo sur le forum sont les prochaines échéances.

Europe de l'Est

La dynamique engendrée lors du forum est particulièrement forte en Europe de l'Est, à l'exemple d'une conférence

régionale Nyeleni en préparation dans les Balkans, et des actions sur l'accès à la terre en Roumanie. Le réseau international Urgenci (Urbain-Rural: Générer des Échanges Nouveaux entre Citoyens) joue un rôle important dans cette dynamique.

Chez nous

La plateforme nationale vient de publier des critères afin d'être cohérent dans le message de promotion de la souveraineté alimentaire. Il est en effet essentiel de se porter garant du contenu et d'empêcher toute organisation de le galvauder. La plateforme travaille actuellement sur un agenda commun.

Anne Gueye-Girardet

Journée internationale de la Souveraineté Alimentaire pour Refroidir le Climat



La Via Campesina appelle à une journée de mobilisation de la société civile le 5 Décembre 2011, à l'occasion de la conférence climatique COP 17 à Durban en Afrique du Sud, pour exiger un changement du système capitaliste dans son intégralité.

L'humanité est confrontée à une crise alimentaire, économique et écologique qui est indissociable du système néolibéral capitaliste régissant la production, la distribution et la consommation alimentaire. Ces multiples crises mettent en évidence les limites du système de production capitaliste néolibéral. Aujourd'hui les sociétés transnationales et les gouvernements proposent de fausses solutions pour lutter contre le changement climatique, détournant de son objectif la Conférence des Parties des Nations Unies (COP17) également appelée la «Conférence des Pollueurs», qui se tiendra à Durban en Afrique du Sud.

Les solutions proposées par les multinationales et les gouvernements sont d'ores et déjà en train de provoquer une re-colonisation de l'Afrique et des pays de l'hémisphère Sud par le biais d'accapement massifs de terres agricoles et l'imposition d'une nouvelle «révolution verte».

Au lieu d'être une instance où sont élaborées de véritables solutions aux changements climatiques et à la crise écologique à laquelle est confrontée l'humanité, la réunion de Durban COP17 ne sera rien d'autre qu'une plateforme pour les multinationales, par le biais de leurs gouvernements, pour pousser à l'accélération de la marchandisation complète de la nature. Ces manigances criminelles, présentées comme autant de solutions, incluent entre autres la promotion des semences génétiquement

modifiées, l'augmentation de la production d'agro-carburants, la spéculations sur les marchés des compensations carbone, la modification de l'agriculture pour l'adapter au changement climatique ou encore la Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD).

Pourquoi une journée consacrée à l'agro-écologie et à la souveraineté alimentaire?

En tant qu'agriculteurs, travailleurs agricoles, femmes et hommes paysans sans terre, nous devons nous mobiliser à travers des actions directes contre ces fausses solutions afin de dénoncer leurs intentions criminelles et leurs conséquences catastrophiques pour le tout le continent et les pays du Sud.

Lors de la Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et le Droit de la Terre Mère (avril 2010) à Cochabamba, qui s'est tenue en Bolivie, les participants ont approuvé un Accord des peuples qui propose de véritables solutions au changement climatique... mais cet Accord et ces solutions ont été totalement ignorés par les gouvernements. La Souveraineté alimentaire et l'agroécologie sont les seules véritables solutions accessibles aux agriculteurs et aux travailleurs ruraux pour lutter contre le changement climatique.

La lutte contre le changement climatique est un combat contre le capitalisme néolibéral, contre l'accapement des terres et la précarité foncière,

contre la dépossession, contre la faim, contre pauvreté et l'inégalité. Cette crise à l'échelle de la planète exige que nous prenions des mesures directes. Pendant la journée consacrée à l'agroécologie et la souveraineté alimentaire, nous organiserons des manifestations pour porter notre protestation jusqu'à la conférence des pollueurs. Nous organiserons également des actions contre les multinationales comme Monsanto qui sapent notre souveraineté semencière. Toutes ces initiatives culmineront dans une grande Assemblée des Opprimés où seront débattus les moyens pour mettre un terme à ce système d'injustice. Ce sera une journée d'actions continues au cours de laquelle les paysans et paysannes et les travailleurs ruraux de tout le continent africain, en association avec les mouvements sociaux du monde entier exigeront:

Une véritable réforme agraire pour la souveraineté alimentaire

La révolution agro-écologique comme solution au changement climatique

La restructuration du système alimentaire

Une participation pleine et égale des femmes dans le nouveau système alimentaire et dans la société dans son ensemble

La construction d'un système alimentaire basé sur les besoins humains

La fin du contrôle des multinationales sur nos ressources génétiques

La souveraineté semencière afin que les semences puissent s'adapter et atténuer les changements climatiques.

La Via Campesina International

L'office du lait approuvé par 1200 producteurs

Ce mouvement dissident du courant majoritaire rejoint l'European Milk Board (EMB) au niveau européen.

Ils travaillaient pour l'ancienne laiterie de la Blanche Hermine, à Vitry, jusqu'en 2006. Aujourd'hui, ils le livrent à Lactalis. Hier à Avranches, Denis Jahenin et Bertrand Simon, secrétaire et trésorier du groupement des producteurs de lait, ont déposé à la tribune « un chèque d'avance de 690 € d'adhésion ».

Le groupement réunit 232 producteurs. Démocratiquement, les producteurs ont eu à choisir : soit ils adhèrent à la démarche d'adhésion des associations de producteurs de lait Bretagne Lactalis, initiée par la FNPL, soit ils adhèrent à la démarche initiée par Paul de Montvalon.

Résultat : 75 d'entre eux ont adhéré à la démarche de l'Office du lait. « Attendez-vous à recevoir un chèque supplémentaire de 2 000 à 2 200 € » ont conclu ces deux producteurs.

Devant 1200 producteurs de lait rassemblés à Avranches dans la Manche, Paul de Montvallon a annoncé la création de l'Office du lait français officialisée la veille au soir par les membres fondateurs. On y retrouve la Confédération paysanne, l'Apli (Association des producteurs de lait indépendants), l'OPL. « Nous sommes dans le mouvement de l'European Milk Board. Nous devons tous marcher main dans la main », a martelé Paul de Montvallon.

Ainsi, si les éleveurs peuvent adhérer individuellement à l'Office, moyennant une cotisation annuelle de 50 € par an par personne physique, l'Office prévoit un collège de « coop-tes » à savoir France Milk Board, et des groupements de producteurs transfrontaliers. Les transformateurs pourront y adhérer même si les producteurs ne se font pas d'illusion : « Ils nous rejoindront quand nous aurons réuni niveau français et européen et su créer un vrai rapport de force. Il faut fédérer les initiatives à tous les niveaux », tranche Paul de Montvalon à une question de producteurs qui se disent « sous la pression de leur laiterie ».

L'Office veut partir à la conquête des consommateurs. Les producteurs estiment avoir le temps de se préparer à opposer aux laiteries le contrat de France Milk Board, « quand les organisations de producteurs seront reconnues officiellement ».

François LEMARCHAND

RESTAURATION COLLECTIVE

L'agriculture de proximité peut-elle approvisionner la restauration collective?

Comprendre les modes de gestion de la restauration collective, réunir les différents acteurs tout au long de la filière, identifier les freins et leviers d'une relocalisation, tels étaient les objectifs du séminaire organisé par AGRIDEA le 10 novembre. Compte rendu.



Une trentaine de représentants romands d'organisations agricoles, des services cantonaux, des acheteurs (DSR, entreprise de restauration exploitant 240 établissements publics), de cuisiniers, de responsables de l'intendance ou d'encore association de développement régional ou de paysan-transformateur ont pu se rendre compte de l'organisation de cette filière et dessiner des pistes vers une nécessaire relocalisation, qui puisse profiter à l'économie régionale et produire une valeur ajoutée pour le consommateur final comme pour le producteur.

Vous dites restauration collective?

Il s'agit des cantines scolaires, celles des crèches en passant par celles des hautes écoles, ainsi que des restaurants d'entreprises publiques, des hôpitaux et des EMS. Dans toute la Suisse romande, cela représente un potentiel de 130'000 repas par jour! Actuellement, la majorité des établissements publics, des cantons ou communes recrutent sur appel d'offre une entreprise privée qui pilote le personnel et l'entier du système d'approvisionnement via des fournisseurs qui doivent être agréés. Quelques établissements recrutent des grossistes spécialisés par type de produits, et plus rarement trouve-t-on des chefs de cuisines qui autogèrent entièrement leur approvisionnement en collaborant avec plusieurs producteurs et entreprises artisanales de transformation. Dans ce dernier cas seulement, le chef de cuisine a un rôle important dans le choix d'un approvisionnement local ou non. Dans la grande majorité des cas, tendre vers un approvisionnement local impliquera des changements de contractualisation en cascade tout au long de la filière, des appels d'offre aux fournisseurs, transformateurs, grossistes et producteurs. Le canton de Vaud a mandaté une étude sur ses restaurants collectifs et celle-ci a clairement montré que le

développement durable n'y était pas assez pris en compte. Outre l'aspect de l'approvisionnement local, il s'agit aussi d'optimiser les menus proposés et le gaspillage d'aliments.

Initiatives encore timides

Il n'existe qu'un faible nombre d'initiatives de relocalisation de la restauration collective en Suisse romande. On peut citer un projet pilote avec les écoles de Vernier et de Genève incluant des activités de sensibilisation et animation, les restaurants des écoles d'Agriculture de Granges-Verney et Marcellin, une association de producteurs de pommes de terre dans le Jorat livrant le CHUV, ou encore le guide des achats solidaires mandaté par le canton de Genève qui comporte un chapitre sur la restauration collective. Les raisons sont les nombreuses contraintes qui pèsent tout au long de la filière actuelle: le faible nombre de fournisseurs (environ 80 en Suisse), dont les entreprises de restauration ne voient pas d'un bon oeil leur multiplication, car elles sont dans une logique de rationalisation et de centralisation. C'est incontestablement un obstacle à la diversité des produits. Les énormes volumes à fournir sont une barrière pour les producteurs, qui doivent se regrouper, proposer des services de transformation (notamment pour fournir des légumes pré-conditionnés, appelés 4ème gamme), respecter des normes strictes d'hygiène, collaborer avec des grossistes, donc bénéficier d'une logistique importante. Les volumes sont en effet un aspect prioritaire dans la rémunération des entreprises de restauration car le prix des menus proposés est bas, en moyenne 8 Frs. Dans les projets-pilote actuels, le surcoût lié à un approvisionnement local est couvert par les collectivités, le consommateur n'étant pour l'instant pas suffisamment sensibilisé pour payer un supplément. L'attractivité des menus de saison, locaux, sains -avec probablement moins de viande- et équitables a

besoin d'être renforcée. Ainsi la volonté politique est une nécessité pour initier une politique d'achats publics locaux, d'autant plus que les consommateurs finaux n'ont que peu de choix dans certains établissements publics comme les hôpitaux ou les EMS.

Genève, canton précurseur

L'engagement politique de longue date de Genève pour la souveraineté alimentaire a établi un cadre législatif favorable pour la mise en place d'une politique d'achats publics avec des produits labellisés Genève-Région-Terre-Avenir, le label participatif appartenant aux collectivités et répondant à des critères de qualité, de proximité, de traçabilité et d'équité. Ce label est un outil unique en Suisse et donne une visibilité sans égal aux produits de proximité rémunérateurs pour les producteurs. Ainsi la commune de Vernier et la Ville de Genève proposent aux écoles publiques un menu complet GRTA par semaine et un produit GRTA par jour ainsi que des animations en milieu parascolaire. Le surcoût de l'approvisionnement local, estimé à 15-20% par repas, est pris en charge par les collectivités. Cependant, le surcoût pourrait être moindre car dans une démarche durable, les cuisiniers modifient également la composition les menus, notamment en diminuant les portions de viande, ce qui est bon pour la planète et diminue les quantités de nourriture jetée. Un observatoire du marché sera mis en place à Genève.

Des enjeux à chaque échelon de la filière

Tous les commanditaires ne sont pas des mégastructures, et nos producteurs ont indéniablement une carte à jouer! On peut imaginer un groupe de producteurs et une crèche regrouper leurs intérêts et contractualiser à l'avance l'approvisionnement de cette dernière. Des plateformes d'échanges pourraient permettre de regrouper l'offre des producteurs et les

besoins de petits établissements publics. A tous les échelons, les acteurs devront changer leurs habitudes. Les écoles de formation, tant les écoles d'agriculture que les écoles hôtelières auront un rôle important dans le changement de culture d'entreprise. Les collectivités pourront être un catalyseur d'initiatives efficaces avec un cadre législatif mis en place dans tous les cantons. Mais il sera impératif que la défense professionnelle agricole veille à ce que la valeur ajoutée de ces nouvelles niches profite aux producteurs, qui sont trop souvent les oubliés dans la constitution de la chaîne de valeur.

Et la société civile dans tout ça? Comment peut-elle intervenir face à une offre en restauration collective ne répondant pas à ses besoins? Uniterre a le projet de développer un site internet sur lequel les consommateurs auront à disposition des outils pour revendiquer des menus répondant à la souveraineté alimentaire.

Anne Gueye-Girardet

Images, de g à dr.: C. Baumgartner, chef de cuisine à Grange-Verney et Marcellin; pommes de terre du Jorat des paysans-transformateurs Jatton-Gavillet; travail de groupe mené par S. Reviron, AGRIDEA; Guide des achats professionnels, réalisé par le bureau EcoLive.

Metrabol
Bolus après-vêlage
Nettoyage et tonus

Taritral
TARIR avec la nature
sans antibiotique

Ovulitral
Le geste
FERTILITÉ

LGC SA
1627 Vaulruz
www.altagenetics.ch 026 913 79 84

MULTINATIONALES

La campagne «Droit sans frontières» a démarré

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent faire en sorte que les entreprises sises en Suisse respectent partout dans le monde les droits humains et protègent l'environnement. Telle est la revendication de quelque 50 organisations, dont UNITERRE, dans une campagne commune. Participez sous www.droitsansfrontieres.ch



Quand Syngenta empoche des bénéfices dans des pays en développement avec des pesticides interdits en Europe et qu'il met en péril la santé des paysannes et paysans... Quand Glencore pollue des cours d'eau et se rend complice de violences policières pour acquérir des matières premières au Congo... Quand Triumph licencie en masse des travailleurs syndicalisés aux Philippines pour délocaliser sa production... A chaque fois, ces firmes n'assument pas leur responsabilité pour les droits humains et l'environnement. La campagne «Droit sans frontières» veut mettre un terme à de telles pratiques. Elle demande des règles contraignantes pour les multinationales suisses.

La Suisse, paradis des multinationales

Le pouvoir et l'influence des multinationales ont fortement augmenté avec la mondialisation et la libéralisation des marchés. Elles contrôlent aujourd'hui les deux tiers du commerce mondial. Les droits humains et la protection de l'environnement sont cependant les laissés-pour-compte de leur course aux matières premières et aux forces de travail bon marché.

80% des plus grosses entreprises mondiales ont leur siège en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. La Suisse appartient au peloton de tête. Elle est, par habitant, le numéro un en densité de multinationales et le numéro deux en investissements directs à l'étranger. Les cadeaux fiscaux et le droit des actionnaires ne rendent pas seulement notre pays attrayant pour des sociétés comme Nestlé, Roche ou Holcim, mais aussi pour des sociétés immigrantes comme Xstrata, Transocean et Trafir

gura – celle-ci s'est distinguée il y a quelques années par ses exportations de déchets toxiques en Afrique. Plus de 300 nouvelles firmes se sont installées en Suisse depuis 2003. Genève et Zoug sont aujourd'hui des plaques tournantes du commerce international de matières premières. Même des entreprises de mercenaires comme Aegis ont découvert les avantages de la Suisse.

Insuffisance des initiatives volontaires

La nécessité de mieux réguler les activités des entreprises est reconnue depuis longtemps. La communauté internationale a multiplié les initiatives visant à endiguer les atteintes aux droits humains et à l'environnement. Récemment, l'Organisation des Nations Unies a adopté le cadre de référence élaboré par John Ruggie, son représentant spécial pour les questions des droits humains et entreprises. L'un des principes est l'obligation des Etats d'assurer une protection contre les violations des droits humains commises aussi par des entreprises. Celles-ci ont, de leur côté, la responsabilité de respecter les droits humains dans leurs activités. Nombre de firmes se sont dotées ces dernières années de codes de conduite en matière sociale et environnementale.

Toutes ces démarches ont cependant un point faible: elles sont volontaires et non contraignantes juridiquement. Il manque fréquemment une instance capable de vérifier leur mise en œuvre de manière indépendante. Les violations ne sont pas sanctionnées. Les entreprises, de facto, définissent elles-mêmes les contenus et frontières de leur responsabilité. Leurs standards servent souvent avant tout à se donner une bonne image, sociale et verte.

La Suisse doit jouer un rôle pionnier

La Suisse se profile volontiers sur la scène internationale comme avocate des droits humains et de l'environnement. Elle devrait aussi pousser ses propres multinationales à s'engager davantage dans ce sens. Elle a cependant refusé jusqu'ici toute règle contraignante, se limitant au soutien d'initiatives volontaires d'autorégulation comme le Pacte

mondial de l'ONU. Le droit suisse actuel empêche de rendre les maisons-mères responsables des violations commises par leurs filiales. L'accès des victimes à la justice helvétique est quasi impossible.

Une alliance de quelque 50 organisations entend changer cette situation. Elle exige du Conseil fédéral et du Parlement des règles juridiquement contraignantes afin que les entreprises sises en Suisse doivent respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. Les personnes qui subissent des dommages suite aux activités des firmes suisses, de leurs filiales ou fournisseurs, doivent pouvoir porter plainte en Suisse.

Merci de soutenir la campagne : www.droitsansfrontieres.ch



Nous sommes heureux d'annoncer deux nouveaux signataires de pacte pour une agriculture citoyenne basée sur la souveraineté alimentaire parmi les élus du Parlement. Il s'agit des vaudois Jean-Christophe Schwaab du Parti Socialiste et Christian Van Singer des Verts. Félicitations pour leur élection.

Valentina HEMMELER MAIGA

Agenda

2 décembre: comité d'Uniterre, Fribourg

2 décembre: 20h, salle 3 paroisse St-Pierre, Fribourg. **soirée-débat sur la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation.** Organisé par l'ACAR (action chrétienne agr et rurale).

2 décembre: 20h, Conférence de Lydie et Claude Bourguignon, organisée par Kokopelli Suisse, sur le thème «Le sol, la terre et les champs. Le rôle de la biologie du sol dans l'agriculture». Ecole hôtelière de Lausanne, Chalet-à-Gobet.

du 9 au 16 décembre: «de Lampedusa à Rosarno, euromirage». Tournée de conférences autour de ce nouveau livre.

Genève, vendredi 09 déc. 18h30, librairie Les Recyclables

La Chaux-De-Fonds, lundi 12 déc. 18h30, bar l'Entre-Deux

St-Imier, mardi 13 déc. 18h30 (repas 20h), Espace Noir

Lausanne, mercredi 14 déc., 20h (repas 19h) Espace Autogéré

Bienne, jeudi 15 déc. 19h30, Restaurant Romand

Delemont, vendredi 16 déc. 20h, salle de l'association

Vous souhaitez recevoir des infos supplémentaires par SMS et e-mail : transmettez-nous vos coordonnées: 021 601 74 67 ou info@uniterre.ch

La Mobilière Assurances & prévoyance

Pour les agriculteurs aussi... Quoi qu'il arrive...
www.mobi.ch